



<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 30 Votants : 29 Pour : 29</p>	<p>L'an deux mille huit, le 27 Septembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José DANIEL, Président.</p> <p>Date de convocation : 19 Septembre 2008</p>
<p>PRESENTS : Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOUSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Didier CHOUPE, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Viviane GRELLETY, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.</p> <p>ABSENTS : -</p> <p>Secrétaire de séance : Thierry PIMOUGUET</p>	
<p align="center">OBJET :</p> <p align="center"><u>Achat d'un terrain aux abords de la salle des Fêtes de Sainte Sabine Born</u></p>	<p>Le Président explique qu'une bande de terrain reste à acquérir dans le périmètre des abords de la salle des fêtes de Sainte Sabine Born. M. BLONDEL Alain, propriétaire du terrain, propose de céder cette parcelle pour un euro symbolique.</p> <p>Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide d'acquérir ce terrain référencé section AB n°141 d'une superficie de 25 m², appartenant à M. BLONDEL Alain. • Fixe le prix à 1 € symbolique non dû et non perçu. • Précise que la CCPB prendra à sa charge les frais d'acte et de géomètre. • Charge Maître Laurent BEVIGNANI, notaire à Beaumont du Périgord, d'effectuer les formalités de cet achat et autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette acquisition.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : 9 OCT. 2008</p> <p>Publié ou notifié Le : 14 OCT. 2008</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit. Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 2 octobre 2008</p> <p>Le Président,</p> <p align="center">_____ José DANIEL</p> <div style="text-align: right;">   </div>